

## **PROTOCOLE COVID-19 Championnat de France eau libre** **Base Aviron du Cher, 5 avenue de Florence 37000 TOURS**

Cette compétition se déroulant à TOURS, un protocole sanitaire adapté à cette rencontre est établi suivant les recommandations de la FFESSM et des autorités locales.

Les recommandations fédérales sont disponibles sur le site fédéral.

<https://ffessm.fr/actualites/covid-19-nos-recommandations-post-confinement>

Voici en détail les spécificités qui vous seront demandées de respecter durant tout le déroulement de cette compétition.

Le référent Covid-19 pour cet évènement est Mr BONTOUX Pierre-Jean FFESSM CNNAP

### **1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :**

- La compétition se déroule à huis clos : Pas de spectateurs
- **Test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h00 obligatoire pour tous les participants (nageurs, entraîneurs, chefs équipes, juges, organisateurs, CNNAP) OU attestation de vaccination depuis plus de deux semaines (deux doses)**
- Contrôle des documents administratifs à l'entrée
- Port du masque obligatoire dans l'ensemble de la zone de compétition
- Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Pas de regroupement ni de stationnement sur ou à proximité de la zone de compétition
- Respecter les plans de situation et de circulation
- Désinfection régulière des mains

### **2. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :**

#### **2.1. ACCUEIL DES CLUBS :**

- ☑ L'accueil des clubs se fera sur site avec respect de la distanciation
- ☑ Vérification des documents par le secrétariat de compétition et l'organisateur : un représentant par club

- **Chaque participant devra être en mesure de présenter son test PCR ou son attestation de vaccination (les résultats peuvent être dématérialisés sur tous anti covid)**
- **Seul le chef d'équipe se présentera au bureau d'accueil situé sur site avec :**
  - **Le dossier administratif** des nageurs, entraîneurs, chefs d'équipe, juges, comportant :
    - Les auto-questionnaires Covid 19 /compétiteurs/entraîneurs/juges/
    - Les licences 2021/assurance 2021/ certificat médical/autorisation parentale/etc.....

## 2.2. ACCÈS AU SITE :

### 2.2.1. Clubs-Compétiteurs Chef d'équipe

- L'accès au ponton de sécurité est strictement interdit.
- **Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site**
- Aucun accès au site ne sera autorisé pour les personnes ne présentant pas un test PCR ou antigénique négatif, ou une attestation de vaccination (deux doses)
- Le cheminement pour l'accès à la chambre d'appel et à la zone de départ est défini selon le plan suivant :



## 2.3. PENDANT LA COMPÉTITION : (Rappel régulier de respecter la distanciation et le port du masque.)

### 2.3.1. Zone de mise à l'eau

- Seuls les compétiteurs peuvent accéder à la zone de mise à l'eau, avant leur course, après être passés à la chambre d'appel.
- L'accès se fait uniquement avec le matériel utilisé pour la course
- Le masque de protection est retiré à la sortie de la chambre d'appel et déposé dans une poubelle prévue à cet effet

### 2.3.2. Zone Juge

L'accès à la zone juge est strictement réservé aux juges, dans la limite de 10 personnes

### 2.3.3. Zone de sortie

- Seuls les compétiteurs peuvent accéder à la zone de sortie après leurs courses
- Les masques de protection doivent impérativement être remis avant de sortir de cette zone
- Des masques de protection sont mis à disposition par la CNNP à cet effet

## 2.4. COMPÉTITEURS

### 2.4.1. Échauffement :

- La zone d'échauffement, différenciée du reste du parcours, est accessible uniquement par la mise à l'eau, après le passage en chambre d'appel juste avant la course, dans le respect des jauges applicables aux événements organisés en extérieur.

- Les entraîneurs ne sont en aucun cas autorisés à accéder aux zones précédemment citées lors des échauffements et lors de la compétition.

#### **2.4.2. Chambre d'appel:**

- La chambre d'appel est située à l'entrée de la zone de mise à l'eau
- Seuls les compétiteurs peuvent entrer en chambre d'appel
- Les compétiteurs devront se présenter masqués (masque de protection jetable), avec leur matériel, en maillot de bain ou combinaison, sans claquettes. **Pas de pantalon, ni de short, le tee shirt ou la veste de survêtement est toléré**
- Le retrait du masque de protection s'effectue à la sortie de la chambre d'appel (accès à la zone de mise à l'eau). Les masques sont alors à déposer dans une poubelle prévue à cet effet
- Les nageurs devront se plier aux consignes du juge pour la mise à l'eau (nombre limité de personnes sur le ponton d'aviron)

#### **2.4.3. Zone de sortie**

- Seuls les compétiteurs peuvent accéder à la zone de sortie après leurs épreuves.
- Une fois sorti de cette zone, un compétiteur ne peut y retourner
- Des masques de protection seront mis à disposition des compétiteurs par la CNNAP à la sortie de cette zone
- Les compétiteurs doivent s'équiper des masques de protection avant de sortir de cette zone

### **2.5. ARBITRES-JUGES**

- Chaque juge doit amener son propre matériel (plaquette, stylo, chronomètre, tour decou personnel, et d'une réserve de masques individuels)
- En aucun cas un même équipement ne peut être utilisé par plusieurs juges
- Les juges porteront le masque de protection tout au long de la compétition
- Le juge de départ et le speaker pourront retirer leur masque pour parler au micro et le remettre pour se déplacer, le J.A. conservera son masque autant que possible.
- La distanciation doit être la règle qui prévaut dans la mesure du possible notamment au niveau du secrétariat de la compétition, de l'informatique, et du speaker,
- Les juges pourront aider les nageurs ayant des difficultés à s'équiper seul. Le cas échéant, ils devront ensuite se laver les mains.

### **2.6. TRAITEMENT DES SÉRIES ET RÉSULTATS**

Aucun affichage des séries et résultats ne sera effectué afin de ne pas avoir d'attroupement.

### **2.7. PODIUMS**

Les podiums seront effectués selon la réglementation fédérale applicable à ce championnat

### **2.8. MATÉRIEL DE NAGE**

Posséder son propre matériel, (tuba-lunettes, masque ou lunette de nage, bonnet, monopalme, palmes)  
Pas de prêt de matériel

### **2.9. DÉCHETS/ENVIRONNEMENT**

Des poubelles seront à disposition au niveau des gradins, vestiaires, ainsi que pour les masques usagés.



**Nota :**

*En cas de non-respect de ces mesures sanitaires, la compétition sera suspendue. Si les conditions sanitaires évoluent nous adapterons le présent protocole.*

Les contraintes sont nombreuses mais essentielles pour réussir le redémarrage de notre activité, et démontrer que notre rigueur nous permet de vivre notre passion en toute sécurité malgré les circonstances sanitaires actuelles.

Merci à Tous,